

Mémento



2024-2025

Rue Saint-Denis 60 - Route de Bastogne 90. 6900 Hologne (Marche-en-Famenne)

0495/ 77 11 93 - 084/31 54 30

École de Hologne



John Dewey :

"L'éducation n'est pas une préparation à la vie,
l'éducation est la vie même."

C'est avec une grande satisfaction que nous accueillons votre enfant au sein de notre école communale. Nous désirons exprimer toute notre gratitude pour la confiance que vous nous accordez et nous tenons à vous assurer que nous mettrons en œuvre tous nos efforts pour mériter cette confiance et pour offrir à votre enfant une expérience scolaire enrichissante.

L'équipe éducative, ainsi que le Pouvoir organisateur, se réjouissent de cette nouvelle étape dans la vie scolaire de votre enfant. Nous sommes conscients de l'importance de cette période de croissance et d'apprentissage, et nous sommes déterminés à créer un environnement stimulant, bienveillant et propice à l'épanouissement personnel de chaque élève.

Nous souhaitons établir une relation de collaboration fructueuse avec vous, les parents, car nous croyons fermement que c'est ensemble que nous pouvons garantir le meilleur développement pour votre enfant. Pour faciliter cette collaboration, nous vous invitons à consulter le présent Mémento 2024-2025 ainsi que le règlement d'ordre intérieur des écoles communales marchaises. Ces documents regorgent d'informations utiles pour vous accompagner tout au long de cette nouvelle année scolaire.



L'Équipe éducative

Table des matières

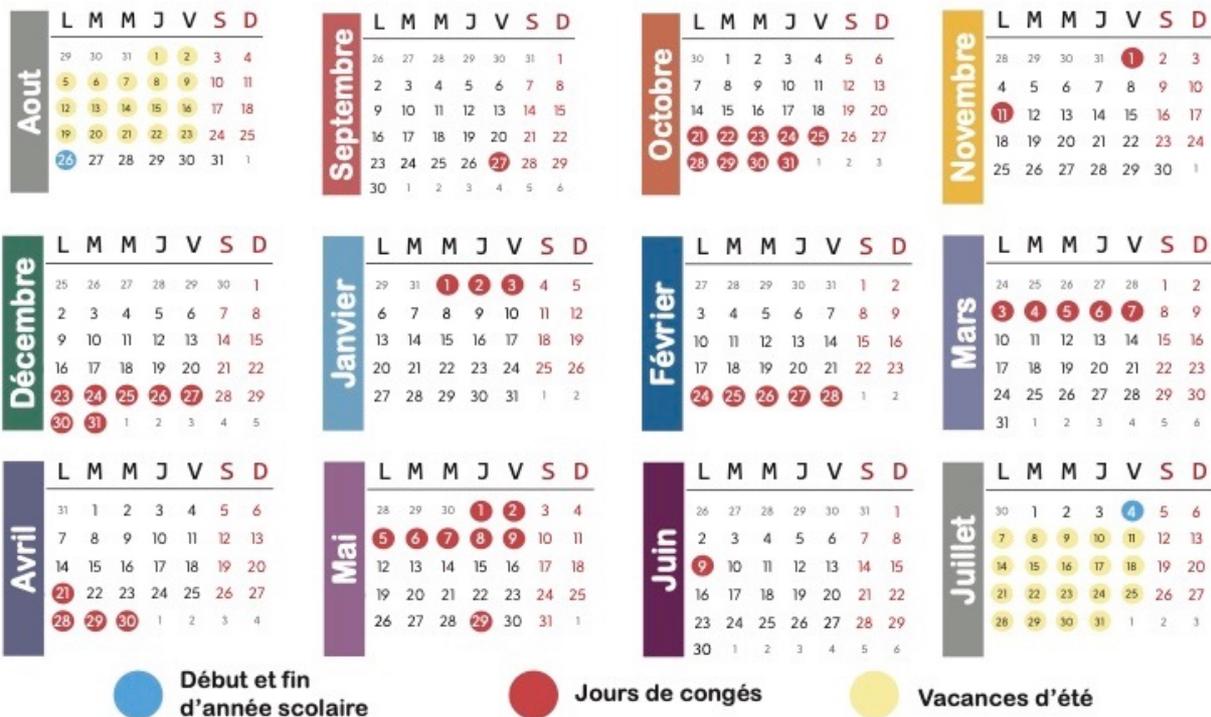
Le calendrier scolaire	4
Quelques dates importantes	5
Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)	5
Nos valeurs	6
Le projet d'école	6
Le dossier d'accompagnement (DAccE) et procédure de maintien	12
Les activités culturelles (MCFA)	13
Horaire des cours et absences	14
Attitude et comportement	15
Le conseil de discipline	16
Le cyberharcèlement	17
La Charte d'école	18
Les relations parents-école	19
Centre psycho médico-social (CPMS)	19
Les travaux à domicile	20
L'organisation des repas	21
Règles générales pour les repas à l'école	22
Les collations	23
Estimation des frais scolaires 2024-2025	24
Gratuité scolaire (2024-2025)	25
La plateforme CREOS	26
L'accueil extrascolaire et « temps de midi »	27
Les règles de cour et espaces de jeux	28
Éducation physique et psychomotricité	30
Natation	31
Le bulletin et les évaluations	31
Les rencontres parents-école	32
L'association des parents	33
Le retour à la maison	33
L'application Konecto (nouvelle version)	34
Les outils numériques	35
Assurance scolaire	36
Les écrans	37
Sécurité aux abords de l'école	38
Coordination Éducation-Enfance	39
L'Équipe pédagogique	40
Adresses et numéros utiles	42

Le calendrier scolaire

Obligatoire 2024-2025	
Rentrée scolaire	lundi 26 aout 2024
Fête de la Communauté française	vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024
Jour de l'Armistice	lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025
Lundi de Pâques	lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Jeudi de l'Ascension	jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	lundi 9 juin 2025
Les vacances d'été débutent le	samedi 5 juillet 2025



Calendrier scolaire 2024 - 2025



Dates importantes

L'année scolaire 2024-2025 débutera le lundi 26 août 2024 et se terminera le vendredi 4 juillet 2025, pour un total de 181 jours.

- Lundi 26 août 2024 : Rentrée des classes
- Vendredi 20 septembre 2024 : Petit déjeuner à l'école

Événements :

- Vendredi 13 septembre 2024 : « L'apéro des parents » (afterwork)
- Vendredi 6 décembre 2024 : Visite de Saint-Nicolas

Photographe :

- Mardi 8 octobre 2024 : Photos pour la section maternelle
- Mercredi 9 octobre 2024 : Photos pour la section primaire

Journées pédagogiques :

- Vendredis 4 et 18 octobre 2024 : Journées pédagogiques pour les maternelles et les P1-P2
- Vendredis 11 octobre 2024, 11 avril 2025 et lundi 26 mai 2025 : Journées pédagogiques pour toute l'école.
- Mercredis 15/01/2025 et 12/02/2025 : journées pédagogiques pour P1 et P2.

Bulletins et réunions :

- Lundi 2 septembre 2024 à 20h : Réunion de rentrée pour les maternelles
- Mardi 3 septembre 2024 à 20h : Réunion de rentrée pour les primaires
- Mercredi 11 décembre 2024 : Remise du premier bulletin (primaire)
- Vendredi 28 mars 2025 : Remise du 2^e bulletin
- 23, 24, 26, 27 juin 2025 : CEB (Certificat d'Études de Base)
- Mercredi 2 juillet 2025 : Remise du dernier bulletin

Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)

Le R.O.I. des écoles fondamentales communales de la ville de Marche fait partie d'un document séparé remis lors de l'inscription de votre enfant. En cas de perte, il peut être obtenu sur simple demande. Il est également disponible sur notre site :

<http://ecolescommunales.marche.be>

Lors de l'inscription de votre enfant dans notre établissement scolaire, vous marquez votre accord sur le contenu de notre règlement d'ordre intérieur et du présent Mémento et acceptez d'y adhérer.

Nos valeurs

Notre équipe s'engage à offrir aux enfants qui nous sont confiés un **environnement familial et sécurisant**. Nous veillons avec soin à l'épanouissement de chaque enfant, sans distinction d'origine sociale, culturelle ou philosophique. Nous souhaitons que **chacun puisse développer sa confiance en soi, s'ouvrir aux autres, éprouver du plaisir à apprendre et continuer à s'épanouir pleinement**. En cultivant la valeur du **bien-être** au sein de nos classes – à travers des rituels, le braingym, des espaces d'apprentissage flexibles, etc. – **nous voulons que nos élèves se sentent heureux, qu'ils préservent leur soif d'apprendre, leur curiosité, leur imagination, et qu'ils continuent à nourrir leurs rêves**.

Le **respect** est également une valeur fondamentale de notre école. Pour en favoriser l'intégration au quotidien, nous mettons l'accent sur la tolérance, l'honnêteté, la politesse, l'acceptation de chacun et le respect des différences.

Nous portons une attention particulière à la gestion des déchets et à l'utilisation responsable des ressources. **Le respect de soi, des autres et de l'environnement est pour nous la clé de la réussite.**

Le projet d'école

Le projet d'école définit l'objectif prioritaire de notre établissement : permettre à nos élèves d'acquérir des compétences, des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire, ainsi que des savoir-devenir, tout en mettant en avant des valeurs essentielles telles que le bien-être et le respect.

Le rôle éducatif de l'école vient en complément de celui des parents et s'inscrit dans les objectifs fondamentaux définis par le décret « Missions ». Ces objectifs, que nous développons en tenant compte de nos spécificités, sont les suivants :

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement personnel de chaque élève

Des enfants épanouis sont des enfants ouverts à l'apprentissage. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons **en étroite collaboration avec divers partenaires** (parents, CPMS, PSE, logopèdes et thérapeutes privés). Il est crucial que chaque enfant se sente soutenu et dispose de l'aide nécessaire pour progresser. Pour les élèves de notre enseignement fondamental, présentant des besoins spécifiques, nous mettons en place **des aménagements raisonnables**. Ces aménagements peuvent être matériels, organisationnels ou pédagogiques, afin de répondre aux besoins de chaque enfant, tant que leur situation ne requiert pas une prise en charge par l'enseignement spécialisé.

La **communication** avec les responsables des enfants est assurée lors de la réunion de rentrée, où nous présentons nos méthodes et notre organisation. Des rencontres

individuelles sont également prévues pour échanger sur le parcours de chaque élève. Des outils tels que le journal de classe, des documents écrits, ainsi que les applications Konecto et Class Dojo sont utilisés pour diffuser les informations concernant la vie de l'école, de la classe et de l'élève.

Pour accompagner au mieux les enfants dans leurs apprentissages, nous proposons une **étude surveillée** après les heures de classe. Un enseignant y encadre un groupe d'élèves¹, en créant une ambiance propice à la réalisation des devoirs.

Durant les récréations et les temps de midi, les enfants peuvent s'épanouir dans des **zones aménagées** pour répondre aux besoins variés de chacun (détente, activités physiques, contact avec la nature, plaisir de lire, etc.). Notre cadre verdoyant, riche en plantations, arbres et doté d'une mare, constitue un véritable espace de tranquillité, de partage et d'apprentissage, favorisant des comportements responsables et positifs.

Nous encourageons également une **alimentation saine**. Des actions sont menées dès la première maternelle pour sensibiliser les enfants à la qualité de leur alimentation, par exemple en évitant les boissons sucrées. Le soutien de tous est essentiel pour le succès de cette initiative.

En fonction des projets de classe, nous offrons également des expériences enrichissantes telles que des classes de dépaysement et des journées à l'extérieur, permettant à nos élèves de percevoir l'interdisciplinarité. Ces activités sont l'occasion de donner du sens aux apprentissages, de découvrir les autres dans un contexte différent, et d'apprendre à vivre en groupe.

2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences pour devenir des apprenants tout au long de leur vie

La **continuité des apprentissages est essentielle** pour permettre une **progression harmonieuse des élèves**. Nous concevons des référentiels, sous forme d'affiches, de cahiers de synthèse, et autres supports structurants, qui accompagnent les enfants tout au long de leur parcours. Ces outils évolutifs facilitent la consolidation des acquis et le développement de nouvelles compétences et stratégies d'apprentissage. À travers ces référentiels, les élèves sont initiés à l'utilisation d'outils cognitifs tels que les schémas centrés, les tableaux à double entrée, les tableaux comparatifs, et différents diagrammes.

La **différenciation pédagogique** est un pilier central pour permettre à chaque élève de progresser à son propre rythme. Nous diversifions nos outils (comme la Planète des Alphas, le Brain Gym, l'École du dehors) et nos méthodes pour répondre aux besoins spécifiques des

¹ Toutefois, en fonction du nombre de participants, il peut être difficile d'individualiser l'accompagnement ou de corriger tous les travaux.

élèves (Dys..., TDA/H, HP...) et à leurs profils d'apprentissage (visuels, auditifs, kinesthésiques). **L'intégration des technologies numériques** (ordinateurs, tablettes, TBI, appareils photo numériques...) fait partie de nos stratégies, offrant une alternance équilibrée entre travail individuel et collectif.

Chaque élève dispose d'un « **dossier pédagogique** » dans lequel sont consignées diverses informations sur son parcours scolaire, son éventuel suivi thérapeutique, ses points forts, ses difficultés, ainsi que des observations générales issues des conseils de classe. Les décisions et conseils de fin d'année y sont également enregistrés.

Pour donner du **sens aux apprentissages**, encourager la collaboration et maintenir la motivation, nous mettons en place des projets, défis, et situations mobilisatrices. Ces activités permettent aux élèves de développer des compétences transversales essentielles, telles que la recherche, l'expérimentation, la confrontation d'idées, le sens critique, et la persévérance.

Afin de permettre aux élèves de réinvestir leurs acquis, nous organisons régulièrement des **échanges interclasses** et valorisons leurs productions artistiques, littéraires, et autres. Ces moments sont des occasions précieuses pour renforcer l'estime de soi, la créativité, et l'esprit d'équipe des enfants.

Le **maintien dans une année** (« le redoublement ») reste une mesure exceptionnelle et est envisagé dans le strict respect de la législation en vigueur. Dans le cadre du nouveau tronc commun, l'équipe éducative de Hologne n'envisage le maintien d'un élève qu'**en dernier recours**, lorsque toutes les mesures de soutien mises en place tout au long de l'année n'ont pas permis à l'élève de progresser suffisamment pour aborder sereinement les apprentissages de l'année suivante. Si le maintien s'avère nécessaire, voici les modalités proposées pour organiser cette année complémentaire :

Sur la base du dossier pédagogique de l'élève, et dans le but de maximiser l'efficacité de l'année complémentaire, **plusieurs stratégies** peuvent être envisagées. Parmi celles-ci figurent le changement de titulaire, l'adaptation des aménagements raisonnables, un suivi plus rigoureux de l'élève, des contacts réguliers avec les parents et les spécialistes du développement de l'enfant (collaborations interdisciplinaires), l'aménagement des conditions de travail, la mise en place d'une pédagogie différenciée plus ciblée, ainsi que l'aide individualisée à des moments clés (selon l'encadrement disponible). Ces mesures ont pour objectif de fournir à l'élève les **meilleures conditions** pour réussir et de restaurer sa confiance en ses capacités, dans un environnement spécialement adapté à ses besoins.

3. Nouvelles pratiques pédagogiques

Nouvelle organisation en maternelle :

À partir de la rentrée scolaire 2024-2025, nous introduisons une organisation innovante pour les après-midi en maternelle. Tous les élèves, de la classe d'accueil à la 3e maternelle, seront répartis dans des **classes verticales**. Ces espaces d'apprentissage seront thématiquement organisés par domaine de compétences, avec, par exemple, une classe dédiée au français, une autre aux mathématiques, et une autre encore à l'éveil artistique. Chaque espace a été pensé pour permettre à chaque enfant de **progresser à son propre rythme**, en choisissant ses activités en fonction de ses envies et de ses besoins, tout en étant accompagné et guidé par des adultes. Ce nouveau fonctionnement repose sur des piliers fondamentaux : **l'autonomie, la diversité, le respect, la différenciation, et la continuité des apprentissages.**

Expérience du coenseignement :

Les élèves de 2e année primaire vont bénéficier d'une approche pédagogique novatrice qui s'inscrit dans les objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence. Tous les élèves d'un même niveau seront réunis dans un seul espace de travail, encadrés par deux enseignantes à temps plein. Cette pratique, tout en conservant la méthodologie et les objectifs pédagogiques habituels, apporte une **nouvelle dynamique** à l'apprentissage. Elle est conçue pour favoriser le **bien-être** et l'épanouissement personnel des enfants, **encourager leur autonomie, respecter les rythmes individuels et offrir une perspective enrichie grâce à l'intervention de deux adultes au lieu d'un seul.**

Par ailleurs, **cette approche de coenseignement** ne se limite pas à la 2e année primaire. **Dans les autres classes du primaire**, elle est mise en œuvre à raison d'au moins deux périodes hebdomadaires. Cette organisation permet aux élèves de bénéficier régulièrement d'un double regard pédagogique, renforçant ainsi la qualité de l'enseignement et l'attention portée aux besoins spécifiques de chaque enfant. Ce modèle encourage la collaboration entre enseignants, favorise des méthodes d'enseignement différenciées, et crée un environnement d'apprentissage plus riche et stimulant pour tous les élèves.

4. Préparer tous les élèves à devenir des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, et ouverte aux autres cultures

L'ouverture à la culture est encouragée par la participation à **diverses activités**, notamment celles proposées par la Maison de la culture (MCFA). En collaboration avec cette institution, nous sélectionnons les animations les plus **enrichissantes** pour nos élèves, leur offrant ainsi l'opportunité d'assister à des pièces de théâtre, des spectacles de qualité, et des expositions variées. Ces expériences leur permettent de **s'ouvrir au monde**, de découvrir

des artistes, d'explorer différentes formes d'expression, et de développer leur esprit critique, essentiel pour la formation de citoyens éclairés.

La **culture musicale** est particulièrement mise en avant dans les classes de maternelles à la 4^e année primaire grâce à l'intervention d'une formatrice en initiation musicale. Cette personne propose une fois par quinzaine, des activités rythmiques et chantées qui éveillent les enfants à la musique, leur permettant **de développer leur sensibilité artistique et leur créativité dès le plus jeune âge.**

Le **développement harmonieux du corps** est également une **priorité** à l'école de Hollogne. Nous offrons une variété d'activités physiques qui contribuent au bien-être et à la santé de nos élèves. Le cadre verdoyant et les aménagements des espaces de récréation favorisent la pratique de nombreux sports tels que le ping-pong, le football, le basket, le roller, et la course à pied. Dès la maternelle, les enfants développent leur motricité grâce à des petits véhicules à roues disponibles durant les récréations. Cet apprentissage se poursuit de manière plus structurée jusqu'en 6^e année primaire lors des cours d'éducation physique, où les élèves les plus adroits peuvent obtenir un « permis de conduire à vélo ». **Un jogging hebdomadaire**, organisé pendant le temps de midi en fonction de la météo et encadré par des enseignants, offre aux élèves l'occasion de courir pour leur forme physique. Grâce à notre partenariat avec la Régie Sportive Communale Autonome de Marche (RESCAM), nous proposons également des **cours de natation** dès la première primaire, ainsi que l'accès à une salle de sport équipée pour certains groupes d'élèves.

Pour rester en **phase avec les technologies modernes**, notre école participe activement à divers projets numériques subventionnés par notre pouvoir organisateur et la Fédération Wallonie-Bruxelles. **Différents projets** se déploient progressivement dans la plupart des classes, de la maternelle à la primaire, avec l'utilisation d'écrans interactifs, de tablettes, d'ordinateurs portables². Par ailleurs, en collaboration avec les formateurs du CST de Marche, nous sensibilisons les élèves de 5^e et 6^e primaires aux risques associés à Internet et aux réseaux sociaux, les préparant ainsi à une **utilisation responsable** des technologies numériques.

Notre **engagement citoyen** se traduit également par diverses initiatives et actions concrètes, offrant aux élèves l'opportunité de saisir pleinement l'importance de la solidarité et de l'engagement social. Parmi ces actions figurent le relais sacré du 11 novembre, des projets intergénérationnels et diverses initiatives de solidarité qui permettent aux élèves de se connecter à leur communauté, de **cultiver le respect des autres et de développer un sens profond de la responsabilité civique.**

² Conscients des dérives potentielles liées à l'usage excessif des écrans, nous veillons à limiter leur temps d'utilisation.

Enfin, en début de chaque année scolaire, chaque classe réfléchit et élabore collectivement une **charte des règles de vie en classe**. Ce processus de réflexion collective responsabilise les élèves et leur permet de s'approprier les valeurs de respect, de tolérance, et de coopération, tout en contribuant à créer un climat de classe positif et inclusif.

5. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale

En tant que professionnels de l'enseignement, nous considérons qu'il est essentiel de rester constamment **informés des innovations pédagogiques** et de renouveler notre compréhension des concepts clés. Pour garantir cette mise à jour continue, nous participons à des formations obligatoires et, autant que possible, à des formations volontaires.

Les connaissances et compétences acquises lors de ces formations font ensuite l'objet de concertations au sein de notre équipe. Ces échanges nous permettent d'enrichir nos pratiques pédagogiques et d'adopter un **regard réflexif et critique sur nos méthodes d'enseignement**.

Nous veillons également à un **suivi rigoureux de nos élèves** à travers divers outils, tels que les conseils de classe, les bulletins scolaires, et les dossiers pédagogiques individuels. Ces instruments nous permettent de maintenir une cohérence dans nos actions éducatives et d'assurer des délibérations éclairées, toujours dans le but de garantir **à chaque élève des chances égales de réussite et d'émancipation sociale**.



Le dossier d'accompagnement (DAccE) et procédure de maintien



Le DAccE (dossier d'accompagnement de l'élève), un outil qui assure le suivi pédagogique de votre enfant

Avantages

- Favoriser le dialogue entre les parents et l'équipe éducative.
- Assurer un meilleur suivi des apprentissages et soutenir la réussite en cas de difficulté.
- Accompagner les enfants dans leurs parcours, même en cas de changement d'école.

www.enseignement.be/dacce



Le DAccE sera également l'outil de la nouvelle procédure de maintien des élèves, à propos de laquelle des informations détaillées sont disponibles via le lien suivant :



www.enseignement.be/maintien



Les activités culturelles (MCFA)

En plus du cours d'éveil musical proposé aux enfants de la pré maternelle à la 4^e année primaire, notre école communale a le plaisir de proposer à ses élèves une gamme d'activités culturelles enrichissantes en collaboration avec la Maison de la Culture Famenne-Ardenne (MCFA). Cette collaboration permet d'offrir des séances de cinéma, de théâtre et divers spectacles soigneusement sélectionnés par nos enseignants, en concertation avec l'équipe de la MCFA.

Ces activités culturelles sont bénéfiques pour nos élèves à plusieurs niveaux. Elles leur permettent de s'ouvrir à de nouvelles perspectives artistiques, de développer leur sens critique et d'enrichir leur culture générale. En outre, ces expériences sont conçues pour compléter et renforcer les apprentissages dispensés en classe.

Afin de maximiser l'impact pédagogique de ces sorties, des dossiers pédagogiques sont parfois fournis aux élèves. Ces dossiers servent de support pour approfondir les thèmes abordés lors des spectacles ou des projections, et encourageant une réflexion plus poussée sur les contenus culturels explorés.

Coût scolaire obligatoire : 4 à 5 €³ par séance de cinéma ou de théâtre (frais de transport pris en charge par la MCFA ou école).

<https://www.mcfa.be>



³ Coût habituel et pouvant exceptionnellement être modifié selon le type de projet (si des ateliers sont proposés par exemple...) - Paiements avec le portefeuille CREOS.

Horaire des cours et absences

Les cours se donnent de **8h30 à 12h10** et de **13h30 à 15h30** ; le mercredi, les cours se terminent à 12h10. Il est nécessaire que les enfants arrivent au min. 5 minutes avant l'heure de la rentrée. Par ailleurs, il est demandé que la reprise des enfants ne se fasse pas avant l'heure de sortie (même en maternelle), cela pour éviter la désorganisation provoquée pour tous.

Remarques :

- Lors de la première sonnerie, les enfants se rangent obligatoirement à l'endroit prévu pour leur classe. Nous demandons aux parents de ne pas accompagner les enfants jusqu'à leur rang et de n'interpeller l'enseignant qu'en cas d'absolue nécessité.
- Pour rappel, le parent présent dans l'enceinte de l'école est systématiquement responsable de son/ses enfant(s).

JUSTIFICATIF D'ABSENCE	N°
Je soussigné(e), Nom : Prénom : Personne responsable de l'élève Nom : Prénom : Classe :	Emplacement réservé au certificat médical ou à l'explication du motif de l'absence
vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence : Plusieurs jours : • du / au / / 20 Un jour • du / / 20 (retard : O oui)	
MOTIF à rentrer à l'école dans les délais légaux (à cocher ou compléter) <input type="checkbox"/> maladie de l'enfant sans certificat médical <input type="checkbox"/> maladie de l'enfant avec un certificat médical joint <input type="checkbox"/> décès dans la famille <input type="checkbox"/> convocation par une autorité publique (attestation jointe) <input type="checkbox"/> autre motif à expliciter ci-contre	<i>Seront considérées comme non justifiées, les absences :</i> > pour convenance personnelle > dues à l'anticipation ou à la prolongation de congés officiels... <i>Conformément aux circulaires le lui imposant, la Direction se doit d'avertir le Service de l'Obligation scolaire des absences non justifiées dès le 9^e jour d'absence injustifiées.</i>
Date : / / 20..... Signature(s) parent(s)	Cadre réservé à la Direction Motif accepté : OUI - NON Notation : e - m - d - c - m' -

 **Une arrivée à l'heure est nécessaire pour la bonne organisation des activités** : tout retard devra être justifié au même titre que les absences. En cas de retard systématique, les parents seront convoqués par la direction.

À partir de la 3e maternelle :

Pour les absences d'**un à trois jours au plus**, les parents doivent remettre un justificatif d'absence au plus tard dès le retour de l'élève à l'école. Il est recommandé, dans ce cas, d'utiliser le document « Justificatif d'absence ». Pour les absences de **quatre jours ou plus**, la rentrée d'un certificat médical est demandée. **Il doit être remis au plus tard le 4^e jour d'absence.**

Signalement de l'absence de votre enfant

En cas d'absence de votre enfant, il est impératif d'informer l'école dès que possible. Cette communication peut être faite soit directement auprès de la direction (par e-mail ou SMS de préférence), soit auprès de l'enseignant responsable (via Dojo ou tout autre moyen de communication indiqué par l'enseignant). Il est important de noter qu'une confirmation de réception par l'école ne sera pas nécessairement transmise.

Attitude et comportement

« Quiconque fréquente l'école doit pouvoir s'épanouir et se construire sans craindre pour sa santé et son intégrité physique, psychologique et morale. »

Un règlement vise à organiser de manière harmonieuse la vie dans la classe et dans l'école. Si une sanction est appliquée (voir R.O.I. article 7), elle le sera en rapport direct avec la faute commise. Le but n'est pas de punir mais d'aider l'enfant dans son apprentissage de la vie en société en lui apportant une piste pour un changement.

Voici quelques recommandations issues de notre R.O.I. :

- En toutes circonstances, chacun aura une tenue, une attitude et un langage respectueux et sera ponctuel.
- Chacun veillera à respecter le matériel, les locaux et les abords de l'établissement scolaire et à se conformer aux règlements spécifiques de tous les endroits fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire élaborés par l'école (ex : piscine, bibliothèque, ...).
- Tout dommage causé sciemment sera réparé aux frais de l'auteur.
- Les objets de valeur (ex : bijoux) ainsi que les jeux avec lesquels les enfants viennent à l'école sont sous la responsabilité des parents.
- Il est interdit d'apporter à l'école : des ballons de cuir, des balles de tennis, des balles magiques, un GSM, des jeux électroniques ainsi que les jeux incitant à la violence.

Certains faits graves (tout acte de violence porté intentionnellement à un élève ou à un membre du personnel de l'établissement et qui vise à atteindre l'intégrité physique et morale de l'autre personne) peuvent aller jusqu'à une exclusion définitive (articles 81 et 89 du décret du 24/07/97).

Les sanctions autres que l'avertissement et le blâme peuvent être prononcées avec un sursis. Le prononcé d'un sursis, s'il a pour effet de ne pas rendre la sanction immédiatement exécutoire, ne la fait pas disparaître pour autant : elle n'est simplement pas mise à exécution immédiatement.

Quel en est l'objectif ?

L'élève est placé devant ses responsabilités. Lorsqu'il prononce une sanction avec sursis, le chef d'établissement ou le conseil de discipline informe l'élève que, pendant un délai spécifié au moment où cette décision est prise, une nouvelle atteinte au règlement intérieur justifiant une nouvelle sanction l'expose au risque de levée du sursis et de mise en œuvre de la sanction initiale. Ce délai favorise l'application de mesures de prévention et d'accompagnement.



Le conseil de discipline

Fournir à l'application de la loi dans l'école un cadre institutionnel qui sert également de lieu d'apprentissage des principes démocratiques.

Le conseil de discipline est composé du directeur, d'une instituteur/trice et d'un autre représentant de l'équipe éducative (accueillante extrascolaire, enseignant...)

Le Conseil de Discipline peut être convoqué dans les situations suivantes :

1. **Quitter sans autorisation le périmètre scolaire :**
 - Lorsqu'un élève quitte les locaux ou le territoire de l'école sans y être autorisé pendant les heures où sa présence est requise.
2. **Atteinte à l'intégrité physique ou aux biens d'autrui :**
 - Lorsqu'un élève commet des actes de violence physique envers un autre élève ou membre du personnel.
 - Lorsqu'un élève endommage délibérément les biens d'un autre ou les infrastructures de l'école.
3. **Atteinte à l'intégrité morale ou psychologique d'autrui :**
 - Lorsqu'un élève adopte de manière répétée des comportements harcelants, intimidants ou humiliants envers un autre élève ou membre du personnel.
 - Lorsqu'un élève profère des injures, notamment à caractère raciste, sexiste ou discriminatoire.
4. **Manque de respect envers le personnel éducatif :**
 - Lorsqu'un élève manifeste des attitudes ou des propos irrespectueux envers un enseignant ou tout autre membre du personnel de l'école.
5. **Menaces ou dégradations envers les structures de l'établissement :**
 - Lorsqu'un élève menace de porter atteinte ou porte effectivement atteinte aux infrastructures matérielles ou à l'organisation institutionnelle de l'école.

L'élève a le droit d'être représenté par un adulte de son choix, à condition que celui-ci fasse partie de la communauté scolaire. Cet adulte agira en tant que porte-parole de l'élève lors du Conseil de Discipline, défendant ses intérêts et exprimant ses points de vue.

Dès que la procédure disciplinaire est lancée, les parents ou tuteurs légaux de l'élève sont bien entendu informés de la situation. Ils reçoivent toutes les informations nécessaires sur le déroulement de la procédure et la nature des sanctions envisagées.

Le Conseil de Discipline prononce généralement une première sanction à caractère probatoire, limitée dans le temps. Si, durant cette période probatoire, l'élève commet une nouvelle infraction justifiant la convocation du Conseil, la sanction initialement suspendue devient alors immédiatement effective.

Le cyberharcèlement

Par cyberharcèlement, nous entendons toutes les formes de harcèlement qui font appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour importuner, menacer, insulter de manière intentionnelle et répétitive les victimes avec l'objectif de les blesser. Cette définition comprend un certain nombre d'éléments essentiels pour faire la distinction entre le cyberharcèlement et d'autres phénomènes fréquents parmi les jeunes :



- La « cyber-taquinerie » où l'objectif n'est pas de blesser l'autre ou de lui porter préjudice.
- La « cyber-dispute » où il existe un rapport de force égal entre les deux parties - nous ne pouvons donc pas parler d'auteur et de victime.
- La « cyber-attaque » où il est question d'un incident unique, qui ne survient donc pas de manière répétitive.

Il n'est donc véritablement question de cyberharcèlement que lorsque le comportement négatif se produit de manière intentionnelle et répétitive. **Si votre enfant est victime de ce type de comportement de la part d'un autre élève de l'école, contactez au plus tôt la direction au 0495/77.11.93.**

Pour rappel, le harcèlement, la violence, l'incitation à la violence, la diffamation, l'appel au boycott, l'usurpation d'identité, le racisme et la xénophobie sont punissables par la loi et seront sanctionnés au sein de notre établissement même si ces actes sont posés hors « École » mais qu'ils concernent la communauté scolaire à laquelle l'enfant appartient.

Voici un numéro vert à destination des parents témoins d'actes de harcèlement ou de cyberharcèlement et en quête d'informations. **Téléphone : 0800.95.580**

Les réseaux sociaux, mieux vaut ne pas s'y aventurer avant 13 ans parce qu'avant cet âge, l'enfant a besoin d'explorer et d'expérimenter la complexité du monde réel. Il a besoin d'éprouver ses relations sociales, de tester ses comportements et les réactions qu'ils suscitent, sans la distance créée par les écrans.



La Charte d'école 😊



- ☑ **Article 1**
Les filles et les garçons doivent se respecter.
- ☑ **Article 2**
Chaque religion, chaque culture, chaque couleur de peau mérite le respect.
- ☑ **Article 3**
Les témoins et les victimes d'actes violents doivent en parler.
L'indifférence est complice de la violence. Non à la loi du silence !
- ☑ **Article 4**
Tous les jeunes sont libres de s'exprimer.
Sans crainte, sans cri, sans vulgarité, dans le respect de la parole de l'autre.
- ☑ **Article 5**
Les enfants doivent respecter les adultes et l'autorité des enseignants.
De même, les adultes doivent respecter les élèves.
- ☑ **Article 6**
Les grands ne doivent pas abuser de la faiblesse des petits.
Ils doivent les accueillir et leur montrer le bon exemple.
- ☑ **Article 7**
Non à ceux qui perturbent les cours.
C'est une chance de pouvoir étudier, tout le monde doit pouvoir le faire dans le calme.
- ☑ **Article 8**
La bagarre ne résout pas les problèmes.
Aucune violence physique, aucun jeu violent n'a sa place à l'école.
- ☑ **Article 9**
Les élèves en difficulté ne doivent pas être mis à l'écart.
Nous les aidons, nous les soutenons, nous les motivons !
- ☑ **Article 10**
Pas de vulgarité, pas d'insulte.
A l'autre, parlons avec gentillesse et politesse.
- ☑ **Article 11**
Tout comportement visant à intimider, humilier ou isoler une personne est interdit.
Chacun a le droit de se sentir en sécurité et respecté. Ensemble, disons non aux attitudes blessantes et agissons pour protéger les victimes.

Les relations parents-école

Afin d'optimiser l'éducation et l'instruction que les enfants reçoivent à l'école, il importe que les parents secondent effectivement le personnel et que, par leurs actes, ils créent autour du personnel de l'équipe éducative une atmosphère de respect et de collaboration réelle et sincère.

- Veillons à ce que nos enfants se conforment au règlement de l'école.
- Veillons à ce que nos enfants se présentent à l'école dans une tenue correcte⁴.
- Veillons au respect de l'horaire scolaire.
- Veillons à ce que nos enfants soient en possession de tout ce dont ils ont besoin pour la journée.
- Signons le journal de classe, vérifions si les devoirs ont été réalisés.
- Respectons la date de rentrée des justificatifs d'absences.
- Usons de fair-play et de politesse à la sortie de l'école.
- Aidons nos enfants à se remettre en ordre après une absence.
- Inscrivons le nom de notre enfant sur son matériel et ses vêtements.
- Rencontrons l'équipe éducative dès qu'une situation pose un problème.

Aucun parent n'est habilité à intervenir vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien. Si une situation conflictuelle surgit, elle sera résolue avec l'aide soit du titulaire et /ou de la direction.

Centre psycho médico-social (CPMS)

Le Centre P.M.S. Libre de Marche s'efforce de suivre les enfants tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants. Des tests sont réalisés par des psychopédagogues du centre pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent faire l'objet d'une demande spécifique des parents ou de l'enseignant au vu d'un problème particulier.

Les avis du Centre sont donnés à titre consultatif, c'est-à-dire que les parents ou ceux qui exercent l'autorité parentale gardent toujours leur liberté de décision.

Contact : 084/32 06 80 - rue Erène, 1 à 6900 Marche-en-Famenne



⁴ L'objectif principal est de créer un environnement scolaire respectueux et propice à l'apprentissage, où les vêtements ne deviennent pas une source de distraction ou de conflit.

Les travaux à domicile

« Les travaux à domicile doivent être adaptés au niveau d'enseignement. Ils doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. (...) »

(Décret « Missions de l'école » du 24 juillet 1997 - article 78, § 4)

Remarques :

- Les devoirs à domicile sont conçus de manière à préserver au mieux les jours de congé comme des moments de détente et de repos pour les élèves.
- Des études encadrées (selon disponibilité du personnel volontaire) sont proposées deux à trois jours par semaine, de 15h45 à 16h30 au plus tard.
- Les élèves ont également la possibilité de fréquenter une école des devoirs (ASBL) de septembre à juin (hors congés scolaires) pour un accompagnement aux apprentissages, les lundis, mardis et/ou jeudis de 15h30 à 17h45. Voici les établissements disponibles :
 - École de devoirs de Aye : Rue Grande, 49, 6900 Aye
 - École de devoirs de Marche : Complexe Saint-François, rue Victor Libert, 36E, 6900 Marche
 - École de devoirs de On : Place Capitaine Mostenne, 12, 6900 On
 - École des devoirs Marche/Ados : Chaussée de l'Ourthe, 74, 6900 Marche

Pour plus d'informations, veuillez contacter le 084/32 69 85.

EED Ce que dit le décret qui régularise les travaux à domicile*

L'enfant doit pouvoir réaliser le devoir seul.

L'enseignant doit s'assurer que l'enfant a des référents théoriques à sa disposition.

Le devoir doit être un prolongement des apprentissages, pas de nouvelles matières !

Le devoir doit être adapté au niveau de l'enfant.

Le devoir n'est pas obligatoire.

DÉFINITION : "#Devoir"
Activité dont la réalisation PEUT être demandée en-dehors des heures de cours par un membre du personnel enseignant.

1^{er} et 2^e Primaire
Les devoirs sont interdits sauf lire et raconter sa journée.

3^e et 4^e Primaire
La durée des devoirs est de maximum 20 minutes.

5^e et 6^e Primaire
La durée des devoirs est de maximum 30 minutes.

Le devoir ne doit pas être terminé si l'enfant s'est bien investi.

L'évaluation du devoir doit être uniquement formative.
Le devoir doit être donné dans un délai raisonnable. Idéalement, il ne doit pas être donné pour le lendemain.

Extrait de Décret Missions de l'enseignement (1997) et circulaire n°108 (2002) qui explicite le point relatif à la régulation des travaux à domicile dans l'enseignement fondamental.

Editeur responsable
Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs asbl
www.ecolesdedevours.be

<https://www.marche.be/enfance-jeunesse/3-12-ans/accueil-extra-scolaire-3-12-ans/ecoles-de-devoirs-6-a-15-ans-31/>

L'organisation des repas

Plusieurs services pour les repas chauds et les repas « tartines » sont organisés dans différents locaux afin de répartir au mieux les élèves et de garantir un climat serein. Si vous le souhaitez, votre enfant peut recevoir un repas complet ou un potage. C'est l'ASBL *paracommunale* RESCOLM qui prépare les repas chauds pour les 13 écoles marchaises. → <https://www.rescolm.be>

En maternelle :

- Les repas tartines (avec ou sans potage) sont pris dans les classes sous la supervision des enseignants.
- Les repas complets sont servis à la Maison Jacot, où les enfants sont accompagnés par le personnel auxiliaire *du temps de midi*.

En primaire :

- Les repas tartines (avec ou sans potage) sont pris dans les classes sous la supervision de l'enseignant(e).
- Les repas complets sont également pris à la Maison Jacot. Toutefois, en cas de forte affluence, certains élèves pourront dîner au réfectoire primaire.

Modalités (à partir du 30 septembre 2024)⁵ :

- Acheter les tickets à l'avance, de préférence **le lundi et mardi matin** de 7h15 à 8h30 auprès de M. Bruno ou d'une accueillante de l'extrascolaire au prix unitaire⁶ de 4,50 € pour les enfants de primaire et de 3,70 € pour les enfants de maternelle.
- La **carte « potages »** est proposée au prix de :
 - 10 € les 20 potages pour les élèves de la section primaire.
 - 6 € les 20 potages pour les élèves de la section maternelle
- **Noter les nom et prénom** de l'enfant au verso de chacun de ces tickets.
- L'enfant transmet le ticket le matin **avant 8H40** à son enseignantes ou à l'éducateur.

Remarques :

- Dans un souci de donner de saines habitudes aux enfants, la seule boisson proposée sera l'eau.
- Il est bien évident qu'il n'est pas souhaitable (sauf exception) de réchauffer les plats cuisinés que les enfants auraient amenés de chez eux.
- Nous demandons, par souci écologique, de privilégier des emballages réutilisables : une boîte hermétique est aussi plus efficace qu'une feuille d'aluminium dans un sac plastique.
- Les élèves s'engagent à respecter les règles du Repas.

⁵ À partir du 1er octobre 2024, le système de facturation des repas sera remplacé par un système de préachat de tickets. Pour faciliter les transactions, l'achat des tickets se fera principalement via un terminal bancaire.

⁶ Prix pour l'année scolaire 2024-2025

- À la demande du personnel, des enfants peuvent être amenés à apporter une aide au service et/ou pour débarrasser les tables.
- Un **terminal bancaire**⁷ est à disposition : les parents sont invités à utiliser ce mode de paiement le plus souvent possible.

Règles générales pour les repas à l'école

Que le repas soit pris au réfectoire ou en classe, ces règles sont essentielles pour garantir un environnement agréable et respectueux pour tous.

1. Respect et courtoisie

Je respecte mes camarades, le personnel encadrant et les adultes présents en utilisant un langage poli et en adoptant une attitude bienveillante.

2. Propreté et hygiène

Je me lave les mains avant de manger. Je mange proprement et veille à laisser ma place en ordre, que ce soit en classe ou au réfectoire. Après le repas, je débarrasse mon plateau ou je range mes affaires, en jetant les déchets dans les poubelles appropriées.

3. Calme et écoute

Je parle à voix basse pour maintenir le calme, que ce soit en classe ou au réfectoire, et j'écoute attentivement les consignes données par les adultes.

4. Sérénité et patience

J'attends mon tour calmement, que ce soit pour accéder à la cantine ou pour commencer mon repas en classe, et je fais preuve de patience en respectant les autres.

5. Respect des repas

Je goûte à tous les aliments proposés et évite le gaspillage en prenant uniquement ce que je peux manger. Je mange mes tartines ou mon repas complet calmement, en prenant mon temps.

6. Préparation et gestion des ustensiles en classe

Avant de manger en classe, je vais aux toilettes si nécessaire et je m'assieds à la place qui m'est assignée. Je m'assure que mon bureau est rangé. Les bols de soupe et les cuillères doivent être rapportés dans la cuisine après le repas.

7. Respect des consignes après le repas

Après le repas, je respecte les consignes données pour la suite de la journée. En classe, il est interdit de retourner à l'intérieur une fois le repas terminé. L'accès à la cour ne sera possible qu'à partir de 12h30.

⁷ Le terminal sera à disposition au plus tard le 05/01/2024.

Les collations

En concertation avec la cellule santé de la ville de Marche, il a été décidé qu'une seule collation serait prise dans la journée, celle du matin. L'après-midi de cours se terminant à 15h30, une collation supplémentaire pourra être envisagée pour les enfants qui ne rentrent pas directement chez eux.

Chaque enseignant est responsable de la gestion des collations en fonction des horaires et de l'organisation des cours dans sa classe. Cette flexibilité permet d'adapter le moment de la collation aux besoins spécifiques des élèves.

La collation est un moment privilégié pour instaurer de saines habitudes alimentaires chez nos enfants. Nous encourageons les parents à privilégier des options saines : une tartine plutôt qu'une barre chocolatée, un fruit plutôt qu'une sucrerie, de l'eau plutôt qu'une boisson gazeuse sucrée.

Les enfants ont accès à l'eau du robinet dans la classe ou le réfectoire à tout moment de la journée, y compris pour accompagner leur collation. Ils sont invités à gérer eux-mêmes leur gobelet ou leur gourde. De plus, une fontaine à eau est disponible dans le réfectoire côté primaire.

Attention : Dans un effort collectif pour réduire les déchets, nous encourageons les enfants à produire le moins de déchets possible avec leurs collations. Quelques idées : utiliser des gourdes et des boîtes à tartines réutilisables. Par ailleurs, nous déconseillons fortement l'utilisation de boissons conditionnées en berlingots de carton...



Estimation des frais scolaires 2024-2025

Conformément aux prescrits légaux, l'école communique ici une estimation du montant des frais qui seront réclamés lors de cette année scolaire.

Frais scolaires demandés (obligatoires) :

Activités	Montants
Natation (primaire) 8 séances	3,12 € par séance soit 25€ par année scolaire frais de transport compris.
Activités culturelles en primaire : séance de cinéma, théâtre ou spectacle .	4 à 5 € par projet (4 initiatives max.) soit 20 € max. par année scolaire.
Excursions à caractère pédagogique (primaire et maternelle)	De 0 à 25 € (2 initiatives max.) soit 50€ max. par année scolaire.
Séjours pédagogiques (sous réserve d'atteindre un taux de participation requis)	En 2024-2025 : classes de dépaysement en M2M3 (max. 120 €)

Frais scolaires à caractère facultatif (non obligatoires) :

Activités	Montants
Abonnements divers si demande des parents (JDE, livres et revues...)	Entre 5 € et 50 €
Activités facultatives : photos de classes, collations collectives...	12 € à 14 € pour la pochette complète

- Dès que le montant excède cinquante euros, les parents ont la possibilité d'un échelonnement sur simple demande auprès de la direction.
- Si vous avez des soucis pour payer les frais, veuillez prendre contact avec la direction.
- Un détails des frais scolaires et extrascolaires est toujours disponible sur la plateforme CREOS⁸.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence vise à rendre l'école plus accessible en tendant vers une réelle gratuité de l'éducation. Bien que l'accès gratuit à l'enseignement soit inscrit dans la Constitution belge, il reste un écart entre cette idée et la réalité vécue par de nombreuses familles qui doivent régulièrement déboursier de l'argent pour couvrir les frais scolaires de leurs enfants. L'objectif primordial du Pacte est de réduire progressivement ces coûts liés à l'apprentissage tels que le matériel, les manuels ou les visites, afin d'éviter que les facteurs socio-économiques n'affectent le rapport des familles à l'école. Il est également essentiel de mieux informer les parents sur les frais autorisés et ceux qui sont interdits, afin de garantir une transparence totale à ce sujet. Une série de règles générales ont été renforcées pour tous les niveaux d'enseignement, et une politique de réduction progressive des coûts à charge des parents ont été adoptées à partir de la rentrée 2019. <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/la-gratuite-scolaire/>

⁸ Informations à la page 25 du Mémento. Le système CREOS sera d'application au plus tôt le 01/10/2024 et au plus tard le 06/01/2025.

Gratuité scolaire (2024-2025)

Mesure phare du Pacte pour un Enseignement d'excellence, la gratuité scolaire s'étendra jusqu'à la 3e primaire dès la rentrée scolaire 2024-2025.

Concrètement, l'école doit fournir toutes les fournitures scolaires nécessaires aux apprentissages des élèves (tels que les cahiers, crayons, latte, gommes, etc.) mais aussi le matériel et les jeux qui sont utilisés pour des activités en classe. Si une tenue est rendue obligatoire, elle devra être fournie par l'école.

Seuls le prix de l'entrée à la piscine et celui du déplacement pour s'y rendre, les frais d'activités culturelles et sportives ainsi que les frais de séjours avec nuitées pourront encore être exigés.

Sources : <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/la-gratuite-scolaire/>



L'école peut vous demander :

de payer :

- le prix d'entrée à la piscine et celui du déplacement ;
- 45,75 euros maximum (en 2021) pour les activités culturelles et sportives ;
- 101,67 euros maximum (en 2021) pour l'ensemble des séjours avec nuitée de la première à la troisième maternelle.

L'école doit fournir :

- un cahier de communication (une farde, un carnet, un journal de classe...);
- le matériel et les jeux qui sont utilisés dans les activités de classe ;
- le logo de l'école s'il doit être apposé sur une tenue.

d'apporter :

- un cartable et un plumier vides ;
- une tenue pour la psychomotricité ou pour la piscine ;
- les langes, les mouchoirs ;
- les repas et collations de votre enfant.

L'école ne peut pas vous imposer :

- d'acheter du matériel, les ingrédients d'une recette, une collation ;
- d'acheter un vêtement à l'école ou dans un magasin qu'elle choisit ;
- de verser toute autre somme d'argent relative aux frais scolaires.



La plateforme CREOS

<https://creos.cecp.be>



L'école communale de Hollogne utilise⁹ un système de gestion des frais scolaires et extrascolaires : **la plateforme CREOS**.

Cet outil numérique permet aux parents d'avoir une vue d'ensemble sur les différents frais (scolaires et extrascolaires) qui leur seront demandés mais aussi d'y effectuer directement les paiements.

- Toute personne responsable d'un élève reçoit un accès à la plateforme CREOS¹⁰ et dispose d'un portefeuille numérique qu'elle crédite par virement bancaire du montant de son choix et duquel sont débitées les dépenses liées à votre enfant.
- À chaque portefeuille numérique est associée une communication structurée à utiliser lors du virement, ce qui permet à la plateforme CREOS d'identifier l'auteur du virement.
- Il n'est pas nécessaire de créer un compte pour chaque parent : un seul compte par famille suffit. Cependant, pour les parents séparés, il est possible de créer un compte pour chacun.

Comment payer les frais ?

- Lorsqu'une activité payante est organisée, vous **recevez une invitation à payer** que vous pouvez régler avec votre portefeuille numérique¹¹. *Dans le cas des parents séparés, chacun reçoit une invitation à payer pour la moitié du montant de l'activité. Chacun des parents a néanmoins la possibilité de payer l'entièreté du montant s'il le désire.*
- En ce qui concerne les présences à la garderie : À l'arrivée et/ou départ de votre enfant, le personnel de l'accueil valide numériquement sa présence ou son départ à la garderie. Le montant lié à cette garderie est automatiquement débité du portefeuille de la personne responsable.
- En cas de parents ayant des portefeuilles distincts, le personnel de l'accueil extra-scolaire doit spécifier le portefeuille à débiter.
- Lorsque le portefeuille passe sous le montant de 5€, les parents reçoivent un mail proposant de le recrediter. En effet, si le portefeuille atteint le seuil de 0 €, il n'est plus possible de payer une activité. Cette fonctionnalité peut être désactivée par le parent s'il le désire.

Voici des tutoriels vidéo mis à votre disposition :

- ✓ Introduction : <https://youtu.be/s4Hyey5gPRA>
- ✓ Invitations à payer : <https://youtu.be/a78mLZ12gV4>
- ✓ Portefeuille numérique : <https://youtu.be/kzeJuznJzBs>

N° de compte pour l'École communale de Hollogne : BE85 0682 4559 2206

⁹ Le système CREOS sera d'application au plus tôt le 01/10/2024 et au plus tard le 06/01/2025.

¹⁰ Les parents de nos élèves reçoivent par mail un identifiant et un lien pour définir un mot de passe afin de se connecter à la plateforme CREOS (<https://creos.cecp.be/>). RQ : ⚠ Vérifier bien votre boîte des courriels indésirables ☹

¹¹ Attention : le montant versé sur le compte de l'école n'apparaît pas immédiatement sur le portefeuille numérique. Il faut patienter entre 24 et 48 heures, le temps que l'école valide le paiement.

L'accueil extrascolaire et « temps de midi »

Il est destiné aux enfants des sections maternelles et primaires et est organisé de **7h00 à 8h00 et de 15h30 à 18h00** tous les jours de la semaine excepté le mercredi*.

Le tarif pour une présence à l'accueil extrascolaire est de 0,30€ par 1/4 d'heure entamé.

Accueil du matin

- De 07h00 à 08h15, la garderie se tient à la maison Jacot, assurée par Mme Cécile, M. Bruno, ainsi qu'un autre accueillant qui vient en renfort de 07h45 à 08h15. Cette garderie est payante uniquement jusqu'à 08h00.
- À 08h15, les enfants de pré et 1^{ère} maternelle sont conduits dans leurs classes, à l'exception des élèves de 2e et 3e maternelles qui restent dans la cour sous la supervision des enseignantes.

Important : les enfants ne sont pas admis dans la cour avant 08h15, car la surveillance n'est assurée qu'à partir de cette heure. Les parents restent donc responsables de leurs enfants avant ce moment.

Temps de midi

- Pendant le repas, les enfants sont encadrés par les enseignants et le personnel de l'accueil extrascolaire. Après le repas, une équipe d'environ huit personnes de l'accueil extrascolaire prend en charge les enfants, chacune exerçant des responsabilités bien définies. Cet encadrement est gratuit. Selon la météo, les petits de maternelle jouent soit dans les espaces réservés de la grande cour, soit sur la plaine de jeux qui leur est exclusivement dédiée. Les enfants de primaire peuvent choisir entre les deux cours pour leurs activités.

Accueil après l'école

- Un accueil extrascolaire est assuré de 15h30 à 18h00 (jusqu'à 13h00 le mercredi). Ce service est payant dès 15h45 (gratuit le mercredi). Il est supervisé par Mesdames Marie-France Peret, Sabrina Servais, Stéphanie Gillet, Julie Goffin, Sophie Colson et M. Bruno Delporte. Les mercredis sont pris en charge par Mme Sabrina et Mme Cécile pour l'EPE. Voici comment ce moment est organisé :
 - o Enfants de maternelle : les élèves de 2e et 3e maternelles sont pris en charge dès 15h30 par Mesdames Sabrina et Stéphanie. Ils prendront leur collation dans le module de la cour maternelle. Les enfants de 1^{ère} maternelle seront à la maison Jacot avec Mesdames Marie-France et Sophie.
 - o Enfants de primaire : les enfants sont répartis en deux groupes :
 - Groupe étude : ce groupe est destiné aux enfants souhaitant faire leurs devoirs à l'école, avec une durée de 30 minutes à 1 heure (lundi, mardi et jeudi). Un(e) enseignant(e) encadre ce groupe, veillant à créer une ambiance propice au travail. Cependant, selon le nombre d'enfants, il peut être difficile d'individualiser l'accompagnement ou de corriger systématiquement les devoirs. Attention : l'enseignant(e) se réserve le droit de refuser un élève si celui-ci ne montre pas une bonne attitude de travail.

- Groupe garderie : les enfants qui sortent de l'étude rejoignent ce groupe, qui profite d'un moment en plein air, selon le climat, avant de retourner à la maison Jacot.
- Mercredi après-midi : un accueil est possible à l'Espace Parents-Enfants de Marche. Un service de transport en bus, encadré par l'EPE, conduit les enfants dont les parents en font la demande (voir détails page 29).
- Tarification des garderies (via CREOS) : 0,30 € par enfant et par quart d'heure entamé. Attention : en cas de dépassement de l'heure de fin (18h00), une pénalité de 5 € par quart d'heure est appliquée.

Comme pour les frais scolaires, le paiement se fait par la **plateforme CREOS** : Les présences des élèves sont validées quotidiennement grâce à notre application CREOS et du programme mis à la disposition du personnel extrascolaire.

Remarques :

- Au moment de la rentrée en classe, il n'est pas souhaitable que les parents accompagnent leur enfant. Les consignes précises çà ce sujet seront communiquées par KONECTO.
- À la sortie des cours, les parents attendent les enfants à l'extérieur des bâtiments de l'école, dans les zones prévues de la cour de récréation.
- Les parents penseront à prévoir une collation pour le goûter de leur(s) enfant(s).

Pour les élèves qui fréquentent l'accueil extrascolaire, le projet proposé par le personnel de l'accueil extrascolaire « Collations extraordinaires » se poursuit ! L'achat de la carte de collation se fait le lundi en même temps que les repas au prix de 5€ ou 6€ pour 10 collations.

*Le mercredi, il n'y a pas d'accueil extrascolaire organisé au sein de l'école. Les parents sont invités à reprendre leur enfant à 12h45 **au plus tard**. Néanmoins, un service (transport et accompagnement) est organisé afin de permettre aux enfants concernés de rejoindre l'espace Parents-Enfants.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la direction ou le Service de la Coordination Enfance- Jeunesse au 084/32.69.90.

Toutes les infos sur : <https://mercredi.marche.be>

Les règles de cour et espaces de jeux

Nous pensons qu'il est essentiel que tous les enfants soient à l'extérieur durant les récréations. De légères intempéries ne sauraient motiver le maintien des enfants à l'intérieur. Ceux-ci sont en effet censés être habillés de façon à les affronter sans problème.

☑ **Règles générales :**

- Les jeux violents, brutaux, ou les jeux de ballon trop agressifs sont interdits.
- Les jeux ludiques (billes, cordes à sauter, ...) sont acceptés s'ils n'entravent pas le bon déroulement des récréations.

- Les boules de neige sont interdites sauf autorisation spéciale d'un enseignant.
- Les récréations des primaires et des maternelles sont décalées afin de permettre aux enfants de maternelle de profiter d'un environnement plus serein, où ils peuvent jouer et socialiser en toute tranquillité, sans être perturbés par l'agitation des plus grands.
- L'accès aux classes est interdit durant les récréations.
- Les élèves qui sont munis d'un certificat médical ou qui présentent des signes évidents* de maladie seront invités à rester à l'intérieur à condition de respecter les règles de discipline et avec l'accord de l'équipe pédagogique.

Modules de jeux :

- Une « coquille de rassemblement » a été ajoutée en 2017 pour la lecture, l'échange ou le repos. Accès libre, avec obligation de s'asseoir sur les banquettes.

Cour du haut :

- Les élèves doivent éviter de s'appuyer sur le treillis bordant la cour.
- Les jeux de ballon, y compris les balles de tennis, sont interdits.
- Les murets peuvent être utilisés comme des bancs, mais on ne doit ni s'y tenir debout ni s'y allonger.
- Les tables sont destinées à des activités calmes (jeux de cartes, lecture).
- Les gradins doivent être utilisés en marchant et sont réservés aux activités calmes ou petites représentations.
- Le tableau mural peut être utilisé pour écrire à la craie, avec respect et rangement après usage.
- La table de ping-pong doit être utilisée selon le planning affiché.

Arrière de l'école :

- Les bacs potagers sont réservés aux élèves de 5e et 6e pour observation ou jardinage.
- La « jungle » est accessible lorsque le fanion est vert, en fonction de la météo et de la surveillance.
- L'espace de la mare est accessible uniquement avec un foulard bleu et selon le planning.

Cour du bas :

- Le football est autorisé uniquement dans les zones délimitées, avec des balles en mousse, interdites si la cour est mouillée.
- Les non-joueurs ne doivent pas circuler dans les zones de jeu pendant les matches.
- Les appuis de fenêtre ne sont pas des bancs et ne doivent pas être utilisés comme tels.
- La zone « zen » est réservée aux maternelles, mais peut être utilisée par les primaires en leur absence.
- Les tableaux muraux peuvent être utilisés pour écrire à la craie, avec respect et rangement après usage.
- La zone de basket dans la cour maternelle est réservée uniquement à ce sport selon le planning.

☑ **Salle polyvalente :**

- Utilisée en cas de mauvais temps ou pour les enfants avec un certificat médical.
- Les jeux de balles y sont interdits, mais les jeux des armoires peuvent être utilisés.

☑ **« Patro » de l'école :**

Plusieurs fois par semaine, les enfants de maternelle peuvent être pris en charge durant le temps de midi par des élèves de 6^e année qui se sont portés volontaires pour cette activité. Identifiables grâce à leur foulard rouge, ces « grands » animent diverses activités telles que des chansonnettes, des jeux, des bricolages et des contes. Les modalités d'inscription hebdomadaire sont communiquées par les institutrices de maternelle, et les activités se déroulent dans le local audiovisuel adjacent à la salle polyvalente. (Information concernant ce projet auprès de M. Bruno)

☑ **La bibliothèque**

L'école dispose d'une bibliothèque gérée par des élèves de 5^e et 6^e années qui ont choisi de s'impliquer activement dans ce projet. Cet espace est situé sur la mezzanine de la classe de P5-6A et est principalement accessible aux élèves durant les récréations du matin. Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à M. Henneaux.

Éducation physique et psychomotricité

Chaque semaine, les élèves de 1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^e années primaires assistent à deux périodes de 50 minutes d'éducation physique. Dès la rentrée de **2024-2025**, ce sont **3 périodes** d'éducation physique qui sont prévues pour les **élèves de P5** (idem en P6 en 2025-2026).

Les enfants de la section maternelle ont **deux périodes** de psychomotricité. Ce cours est donné par un.e psychomotricien.ne.

Nous insistons fortement pour que tous les enfants de la section primaire soient équipés de la tenue de gymnastique réglementaire, à savoir un tee-shirt, un short, des chaussures de sport.



Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, il n'est pas permis que vos enfants soient équipés de leur tenue de gym pour venir à l'école le matin. La tenue de sport se trouvera dans un sac pratique et solide. Le prénom et le nom de l'enfant seront inscrits sur tous les objets qui lui appartient.

Les cours d'éducation physique de nos élèves se déroulent soit à l'école, soit à la salle de sport à Marche-en-Famenne (CSL) ou soit à la salle de sport d'Aye.

Natation

Le cours de natation s'inscrit dans le cadre du cours d'éducation physique. Il représente un module **de 8 séances de 40 minutes**. Les horaires seront communiqués dans le journal de classe de votre enfant et par KONECTO. 3,12 € par séance, soit un total de 25 €*.

Le paiement doit être effectué via le portefeuille numérique de **la plateforme CREOS** :

- Avant le 5 octobre de l'année scolaire en cours pour les élèves participant aux séances de natation durant le premier semestre.
- Avant le 5 février de l'année scolaire en cours pour les élèves débutant les séances vers la fin du mois de janvier.

Faisons en sorte que les enfants ne manquent ce cours que pour des raisons vraiment sérieuses. Il y va de leurs apprentissages et de leur développement, mais également et surtout de leur santé. Nous rappelons qu'en primaire, la législation sur l'obligation scolaire impose que chaque enfant participe à toutes les activités et qu'il n'en soit dispensé que sur foi d'un certificat médical.

- Les enfants ne se rendant pas au cours de natation resteront à l'école et seront répartis dans l'une ou l'autre classe avec du travail à effectuer. Le paiement reste dû (location au couloir) excepté si l'élève présente un certificat médical.
- Bonnet en silicone (ou plastique) demandé pour la natation.
- Lunettes de nage autorisée pour la natation.

*Si votre enfant devait manquer un ou plusieurs cours de natation pour quelque raison que ce soit, un remboursement intégral des séances manquées sera effectué avant le 15 juillet de l'année scolaire en cours.

Le bulletin et les évaluations

Votre enfant recevra **trois bulletins au cours de l'année scolaire**, chacun marquant la fin d'une période de 12 semaines. Ce rythme a été choisi pour éviter une surcharge d'évaluations, permettant ainsi de consacrer suffisamment de temps aux apprentissages et à la pratique, tout en réduisant la fatigue excessive, particulièrement en fin de premier trimestre. Les dates des bulletins ont été fixées au **mercredi 11 décembre, au vendredi 8 mars et au mercredi 2 juillet**.

De plus, deux bulletins d'éducation physique seront remis : l'un à Noël et l'autre en fin d'année scolaire.

En maternelle, bien qu'il n'y ait pas de bulletin formel, **des rencontres seront organisées au cours de l'année pour échanger avec les institutrices sur le développement et la progression de votre enfant.**

Inscription des points en primaire

Les enseignants prennent en compte le travail quotidien ainsi que les résultats des évaluations. Une série complète d'évaluations sera proposée en fin de troisième période (juin).

Une réunion spécifique de remise des bulletins est organisée lors des premier et troisième bulletins. À cette occasion, les enseignants seront disponibles pour rencontrer les parents qui le souhaitent. Un planning de rendez-vous sera mis en place pour faciliter ces échanges. Les enseignantes de maternelle seront également disponibles durant ces moments pour faire le point sur la scolarité des enfants.

Toutefois, en cas de difficultés ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter immédiatement les enseignants ou la direction.

En maternelle, la collaboration avec le centre PMS attaché à l'école permet, grâce à des tests, d'évaluer la maturité de l'enfant et de travailler sur d'éventuels ajustements.

NB : Les bulletins de votre enfant sont rassemblés dans une farde qui doit l'accompagner tout au long de sa scolarité, y compris le bulletin d'éducation physique. Nous vous invitons à en prendre le plus grand soin, car ces documents sont précieux pour le suivi de son parcours scolaire.

2024-2025 : Une nouvelle formule de bulletin est en cours de préparation et devrait être présentée en décembre.

Les rencontres parents-école

Des réunions de parents ont lieu 3 fois par an : la première réunion est collective et se tient au début de l'année scolaire. Elle vise à informer les parents de la pratique de classe du titulaire et permet un premier échange parents - titulaire - direction.

Les deux réunions suivantes sont individuelles (en octobre ou décembre et en juin). Elles permettent à chaque parent de prendre connaissance du comportement de leur enfant en classe, ainsi que du travail mis en œuvre.

À tout moment, les parents peuvent solliciter une rencontre avec la direction, le titulaire ou un autre enseignant par écrit via le journal de classe (titulaire) ou en téléphonant au 0495/77.11.93 (direction).

L'association des parents 🙌

Une association de parents (AP) regroupe des parents dont les enfants fréquentent la même école. Elle a pour but de collaborer avec les autres membres de la communauté éducative dans un esprit constructif et de participer à l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école, notamment au travers d'un dialogue permanent.

L'AP suscite la participation de tous les parents de l'école, récolte leurs avis et fait circuler l'information (Internet : [exemples d'activités pour les AP](#)). Elle représente l'ensemble des parents de l'école et traite principalement de situations collectives.

L'Association des parents de l'école de Hollogne joue un rôle crucial pour la vie de l'école en soutenant divers projets tout au long de l'année. Elle organise notamment la fête de l'école ainsi que d'autres initiatives ponctuelles.

Les bénéfices de ces activités permettent non seulement de réduire le coût des voyages scolaires, mais aussi d'offrir des avantages supplémentaires aux enfants, tels que l'achat d'ordinateurs, de livres, et des abonnements à des revues.

Nous encourageons vivement tous les parents intéressés à rejoindre ce comité dynamique. Si vous souhaitez vous impliquer davantage dans la vie de l'école, n'hésitez pas à **contacter la direction pour plus d'informations.**

Le retour à la maison

En maternelle et en primaire, les enfants sont censés retourner avec un parent. À 15h40, (excepté les mercredis) les élèves dont les parents ne sont pas arrivés sont automatiquement dirigés vers l'accueil extrascolaire ou l'étude encadrée.

En primaire, les enfants qui habitent à proximité de l'école peuvent retourner chez eux seuls. Dans ce cas, il vous faut le signaler impérativement par écrit ou via un formulaire d'autorisation disponible auprès de la direction.

*Rappel : le mercredi, les parents sont priés de venir reprendre leur(s) enfant(s) au plus tard à **12h30**.*





L'application Konecto (nouvelle version)



Konecto-Sdui
Votre application scolaire
[Obtenir](#)

La communication entre parents et l'école se fait encore trop souvent au moyen de messages sur papier... Des messages que les parents égarent ou découvrent trop tard : il en résulte une communication peu efficace.

Grâce aux smartphones et aux courriels, l'école communale d'Hollogne utilise l'application Konecto. Cette application permet aux parents de recevoir les informations de l'école ou de l'enseignant(e) par mail et par une notification.

Comment faire pour en bénéficier gratuitement ?

Si vous n'êtes pas encore repris dans la liste de diffusion et que vous désirez bénéficier de ce canal de communication, il vous suffit de nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : bernard.monnoyer@ac.marche.be. Votre message reprendra votre nom et prénom ainsi que le nom de votre(vos) enfant(s), sa classe et votre ou vos adresse(s) électronique(s). Une fois cela fait, vous recevrez un courriel avec la procédure à suivre.

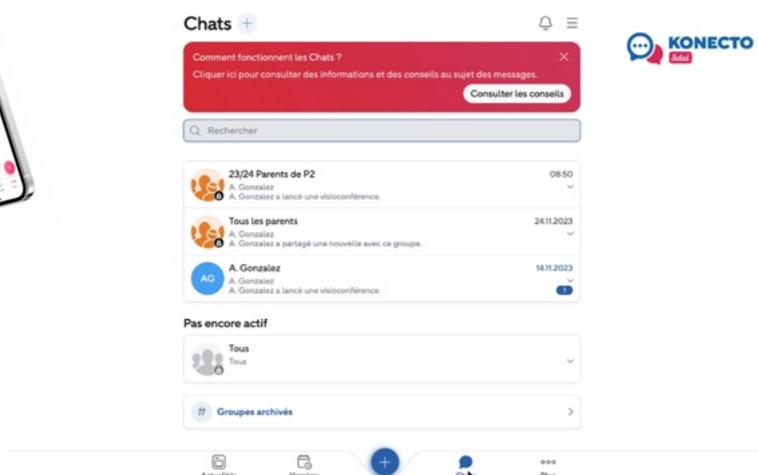
- L'application Konecto est totalement gratuite pour les parents.
- Elle est disponible tant sur le Google Play que l'Apple Store.
- Aucune connaissance informatique n'est requise.
- La vue d'ensemble est aussi riche en fonctionnalités qu'intuitive !
- Konecto-Sdui est conforme au RGPD pour une protection complète des données de l'école.

Vidéo d'explication : https://support.sdui.de/fr_BE/vidéo-explicative/1502064-video-explicative-pour-les-parents

Vidéo explicative pour les parents

Mise à jour en December 11th, 2023

Pour visualiser la vidéo d'introduction à l'application pour les parents, cliquez sur le lien suivant :



Les outils numériques

De plus en plus populaires auprès des enseignants et des élèves, les outils numériques tels que les tableaux blancs interactifs, les écrans interactifs, les tablettes et les ordinateurs portables insufflent un nouveau souffle à notre enseignement et révolutionnent nos pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, avec l'introduction des nouveaux référentiels, l'école a la responsabilité d'enseigner des compétences numériques et techniques liées aux divers outils numériques utilisés dans notre société.

Les avantages des écrans tactiles	Les avantages des ordinateurs
<ul style="list-style-type: none">☑ Interactivité : Rend les leçons plus engageantes en permettant une interaction directe avec le contenu.☑ Collaboration : Facilite le travail de groupe et le partage d'idées entre élèves.☑ Accès aux ressources numériques : Offre un accès facile à diverses ressources éducatives en ligne comme <u>OUAIP</u>...☑ Adaptabilité : Permet de personnaliser les leçons selon les besoins individuels des élèves, rendant l'enseignement plus flexible.	<ul style="list-style-type: none">☑ Interactivité : Permet aux élèves de s'engager activement avec le contenu éducatif à travers des applications et des logiciels interactifs.☑ Autonomie : Encourage les élèves à travailler de manière indépendante, à gérer leurs projets et à développer des compétences en auto-apprentissage.☑ Accès aux ressources numériques : Offre un accès facile à une vaste gamme de ressources éducatives en ligne, enrichissant leur expérience d'apprentissage.☑ Personnalisation : Permet de différencier l'enseignement en fonction des besoins individuels des élèves, offrant des activités adaptées à leur niveau et à leur rythme d'apprentissage.

L'équipe éducative se réunit régulièrement afin de garantir la cohérence dans la continuité des apprentissages et d'intégrer au mieux et avec parcimonie cet outil dans une pédagogie globale. Des formations continues sont aussi proposées.



Assurance scolaire

Tous les élèves régulièrement inscrits bénéficient d'une assurance pour toutes les activités scolaires, y compris les récréations, les sorties, les classes de dépaysement et les compétitions sportives, ainsi que pour le trajet le plus direct vers l'école.

Si le formulaire de déclaration d'accident ne vous est pas remis directement, veuillez le réclamer. En cas de visite chez le médecin ou aux urgences, n'oubliez pas de demander un certificat médical d'assurance.

L'école décline toute responsabilité pour les dommages pouvant être causés aux vêtements des élèves. Par conséquent, l'assurance ne couvre pas les vêtements abîmés ou souillés. Cela s'applique également à tout matériel ou équipement apporté par l'enfant à l'école (cartable, jeux divers, ballons, etc.).

Une intervention pour les lunettes peut être demandée sous certaines conditions.



déclaration d'accident scolaire
FORMULAIRE SIMPLIFIÉ

Pour parents

1 IDENTITÉ DE LA VICTIME (en caractères d'imprimerie, s.v.p.)

Nom : _____ Prénom : _____
M. - Mme - Mlle (différer les mentions inutiles), Femme mariée ou veuve ; nom de jeune fille

Adresse : _____ N° : _____ Bte : _____
rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (différer les mentions inutiles)

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Classe : _____ Section : _____ Année : _____

Nom du représentant légal : _____ Prénom : _____
M. - Mme - Mlle (différer les mentions inutiles), Femme mariée ou veuve ; nom de jeune fille

Pour école

2 DATE ET LIEU DE L'ACCIDENT

Date de l'accident : _____ Jour : _____ Heure : _____ h _____

À l'école : Pendant les cours théoriques Au cours d'éducation physique À l'internat
 Pendant les cours pratiques En récréation, à la plaine de jeux En colonie

À l'extérieur de l'école : Sur le chemin de l'école En excursion

Endroit précis : _____

Moyen de locomotion utilisé : _____

3 DESCRIPTION DE L'ACCIDENT (causes, circonstances, conséquences et/ou dommages occasionnés)

Pour école

4 COMPLÉTER CETTE CASE SI UNE AUTRE PARTIE EST IMPLIQUÉE DANS L'ACCIDENT

• L'accident est-il dû à une faute d'un assuré ? Oui Non

• L'accident est-il dû à une faute d'un tiers étranger à l'établissement scolaire ? Oui Non

Si oui, identité complète de celui-ci :

Nom : _____ Prénom : _____
M. - Mme - Mlle (différer les mentions inutiles), Femme mariée ou veuve ; nom de jeune fille

Adresse : _____ N° : _____ Bte : _____
rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (différer les mentions inutiles)

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Pour école

5 TÉMOIN

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ N° registre national : _____

Adresse : _____ N° : _____ Bte : _____
rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (différer les mentions inutiles)

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Pour école

Fait à _____ le _____

Signature, _____

Quel était le nombre de préposés à la surveillance?

Quel était le nombre d'enfants à surveiller?

Ethias SA rue des Croisiers 24 4000 LIÈGE www.ethias.be info@ethias.be

Entreprise d'assurances agréée sous le n° 0196 pour pratiquer toutes les branches d'assurances Non Vie, les assurances sur la vie, les assurances de natalité et de mortalité (AB des 4 et 13 juillet 1979, MB du 14 juillet 1979) ainsi que les opérations de capitalisation (Décret CBA du 9 janvier 2007, MB du 16 janvier 2007).

RPM Liège TVA BE 0404.484.654 Compte Ethias Banque : 827-0821680-86 IBAN : BE76 8270 8216 8086 BIC : ETHIBEBB

36

Mémento 2024-2025 - École communale de Hollogne - version 06/01/25

**À tout âge,
choisissons ensemble les programmes,
limitons le temps d'écran, invitons les enfants
à parler de ce qu'ils ont vu ou fait,
encourageons leurs créations.**

3 - 6 - 9 - 12, des écrans adaptés à chaque âge

Avant 3 ans

Jouer avec votre enfant est la meilleure façon de favoriser son développement.

Je préfère les histoires lues ensemble, les comptines et les jeux partagés aux écrans.

La télévision allumée nuit aux apprentissages de votre enfant même s'il ne la regarde pas.

Jamais de télé dans la chambre.

Les outils numériques, c'est toujours accompagné, pour le seul plaisir de jouer ensemble.

De 3 à 6 ans

Je fixe des règles claires sur les temps d'écran.

Je respecte les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil. Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.

Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.

De 6 à 9 ans

Je fixe des règles claires sur le temps d'écrans, et je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Je paramètre la console de jeux.

Je parle du droit à l'intimité, du droit à l'image, et des 3 principes d'Internet :

- 1) Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;
- 2) Tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
- 3) Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

De 9 à 12 ans

Je détermine avec mon enfant l'âge à partir duquel il aura son téléphone mobile.

Il a le droit d'aller sur Internet, je décide si c'est seul ou accompagné.

Je décide avec lui du temps qu'il consacre aux différents écrans.

Je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

Je lui rappelle les 3 principes d'Internet.

Après 12 ans

Mon enfant « surfe » seul sur la toile, mais je fixe avec lui des horaires à respecter.

Nous parlons ensemble du téléchargement, des plagiat, de la pornographie et du harcèlement.

La nuit, nous coupons le WIFI et nous éteignons les mobiles.

Je refuse d'être son « ami » sur les réseaux sociaux.



Diffusons cette affiche.

C'est tous ensemble que nous modifierons notre relation aux écrans.

Rejoignez nous sur <http://3-6-9-12.org>



Sécurité routière aux abords des écoles: nous sommes TOUS concernés!



- A l'approche de l'école, réduisez votre vitesse afin d'entrer dans la zone à 30km/h maximum.
- Anticipez les réactions des enfants. Gardez toujours une distance de sécurité, même s'il vous a vu.
- L'école n'est pas un drive. Stationnez votre véhicule correctement, dans un emplacement adapté, même si ce n'est que pour 2 minutes. Mieux vaut se garer un peu plus loin que de se stationner sur un passage pour piétons, sur le trottoir ou encore sur un arrêt de bus.
- Faites toujours monter et descendre votre enfant du côté du trottoir.
- Même si le trajet est très court, tout le monde s'attache !

Les enfants de moins d'1m35 doivent voyager dans un dispositif de retenue adapté (siège ou rehausseur). Les enfants peuvent toujours voyager à l'avant de la voiture à condition d'être attachés comme cela est prévu pour les places arrière.



- Quand vous redémarrez, vérifiez qu'aucun enfant ne se trouve devant ou derrière votre voiture.



- Pour traverser la rue, chacun est tenu d'emprunter le passage pour piétons si celui-ci est à moins de 20m. Faute de passage, privilégiez toujours des endroits où votre enfant voit et peut être vu par les véhicules.
- Pensez à montrer l'exemple car vos enfants apprennent en vous imitant. Respectez le code de la route et soyez courtois avec les autres usagers de la route.

Bonne rentrée à tous !

Coordination Éducation-Enfance

L'accueil extrascolaire de l'ASBL "Espaces Parents Enfants" est accessible aux enfants âgés de 2,5 à 12 ans.

L'accueil ouvre :

- Les mercredis en période scolaire
- Les journées pédagogiques
- Les congés scolaires (automne, fin d'année, détente, printemps).
- Les congés d'été

Comment s'inscrire à l'ASBL « Espaces Parents Enfants » ?

1. La pré-inscription de chaque enfant est obligatoire avant sa 1ère venue à l'EPE : prendre rendez-vous dans les bureaux de l'asbl « Espaces Parents-Enfants » ou contacter le 084 32 69 90.
Pour les familles recomposées, une composition de ménage doit être fournie.
2. Une fois la pré-inscription faite, vous recevrez un mail sur votre boîte mail avec un mot de passe. Cela vous permettra de vous connecter sur le site
3. Les inscriptions pour les accueils du mercredi après-midi, des journées pédagogiques et des plaines se feront en ligne.
 - Les inscriptions pour les plaines et stages d'été → <http://enfance-jeunesse.marche.be/>
 - Les inscriptions pour le mercredi après-midi : <https://mercredi.marche.be/login>

A savoir :

- La réservation du mercredi doit avoir lieu au maximum la veille, soit le mardi jusque 10h, /!\ si la séance n'est pas annulée dans le respect des délais ci-dessus, elle sera due.
- Pour une journée pédagogique, vous devez inscrire votre enfant au plus tard 7 jours avant la date.
- Pour les plaines de vacances, les inscriptions débutent 6 à 7 semaines avant chaque période de vacances (hors été). La date d'ouverture aux inscriptions vous est communiquée par mail. C'est le paiement qui confirme l'inscription. Si ces délais sont dépassés, prenez contact avec le service.



L'équipe pédagogique 🙌

L'équipe de l'extrascolaire

- M. Bruno Delporte (chef de projet)
- Mme Stéphanie Gillet
- Mme Sabrina Servais
- Mme Cécile Colas
- Mme Martine Carpe
- Mme Aurore Torello
- Mme Julie Goffin
- Mme Marie-France Peret
- Mme Cindy Verhulst
- Mme Sophie Colson

Section maternelle

- **Prématernelles :**
 - Mme Mathilde Cantignaux
 - Mme Marie Rusmann
- **M1A :**
 - Mme Isabelle Grégoire
- **M1B :**
 - Mme Sabine Dambly
- **M2-3A :**
 - Mme Nathalie Fernandez
- **M2-3B :**
 - Mme Natacha Venant
- **M2-3C :**
 - Mme Marielle Lang (remplacée par Mme Morgane Delporte)
- **Puéricultrice :**
 - Mme Alexia Breynaert

Section primaire

- **1^{ère} primaire A :**
 - Mme Aurore Sergeant
- **1^{re} primaire B :**
 - Mme Joëlle Lenoir (4/5)
 - Mme Fanny Laval (1/5)
- **2^e primaire :**
 - Mme Vincianne Paquay
 - Mme Aurélie Vajda
- **3^e primaire A :**
 - Mme Hélène Gaspard
- **3^e primaire B :**
 - Mme Fanny Laval (1/2)
 - Mme Noémie Gélinne (1/2)
- **4^e primaire A :**
 - Mme Kathleen Lecarte
- **4^e primaire B :**
 - Mme Catherine Léonard (4/5)
 - Mme Fanny Laval (1/5)
- **5^e-6^e primaire A :**
 - M. Jean-François Henneaux
- **5^e-6^e primaire B :**
 - Mme Valérie Daine
- **5^e-6^e primaire C :**
 - M. Nicolas Toussaint

Éducation physique :

- M. Jean-Philippe Thérère
- Mme Raphaëlle Fossoul
- M. Philippe Moreau
- Mme Charline Verplaetse
- M. Florent Paquay

Psychomotricité :

- Mme Raphaëlle Fossoul
- Mme Charline Verplaetse
- M. Pascal Paridans
- Mme Laura Seron
- M. Florent Paquay

Philosophie et Citoyenneté :

- M. Gaëtan Colas
- Mme Anne-Christine Gillet
- Mme Cécile Meeus
- M. Florent Paquay

Religion catholique :

- Mme Alisson Baldini

Religion islamique :

- Mme Hevva Karali

Morale laïque :

- Mme Peggy Blondeau

Néerlandais :

- Mme Christine Thiry
- M. Sébastien Noirhomme



L'équipe de l'extra-scolaire



L'équipe des enseignants

Adresses et numéros utiles

Directeur

M. Bernard Monnoyer

bernard.monnoyer@ac.marche.be

0495/ 77 11 93

La direction est disponible en semaine par téléphone (portable de préférence) de 8H00 à 17H30, les mercredis de 8H00 à 14H00.

Siège administratif

École communale de Hollogne, rue Saint Denis, 60 à 6900 Hollogne (Waha)

- Tél. maternelle: 084/31 45 00
- Tél. bureau direction: 084/31 54 30
- Tél. garderie : 0499/77 20 00

Échevine de l'enseignement

Madame Carine BONJEAN

carine.bonjean@ac.marche.be

Association de parents

M. Godart : 0498/52 59 25

Centre de sante (PSE) et centre PMS

Rue Erène, 1 à 6900 Marche

Tél. Centre de Santé : 084/32.06.70

Tél. Centre PMS : 084/32 06 80

Piscine de marche - ccs

Chaussée de l'Ourthe

6900 Marche-en-Famenne

084/32 00 94

Espace parents - enfants

Rue Victor Libert, 36E

6900 Marche

084/32 69 85 ou 86 ou 90

Cars Kéolis (en cas d'oubli d'objets dans le transport vers le CCS...)

084/32 72 72

« La meilleure aide, c'est sans doute celle qui consiste à avoir confiance dans les individus qui vivent, pas une confiance dans rien, une confiance dans le fait que ce que l'on va entreprendre ensemble, grâce à tout ce que l'on sait se dire de nos réussites et de nos échecs, nous conduira forcément à surmonter nos problèmes puisque faire cela c'est vivre »

Yvonne CHENOUF

